

# Combats laïques, notre histoire

**Informations ouvrières a interviewé François Chaintron, auteur avec quatre autres militants laïques d'un ouvrage qui retrace le combat des militants lutte de classe depuis 1960 pour la défense de la laïcité de l'école publique et de l'Etat. C'est toute une page d'une histoire commune qui a été portée par plusieurs générations de militants connus et moins connus.**

## Pourquoi avoir écrit ce livre ?

**François Chaintron :** Cette histoire n'est pas forcément bien connue par les nouvelles générations. Christian Eyschen a eu la bonne idée de réunir plusieurs contributions traitant de ce combat. Jusqu'à présent, cette histoire était l'affaire de ceux-là mêmes qui ont accompagné les contre-réformes et ont abandonné la revendication historique : « *Fonds publics à l'école publique, fonds privés à l'école privée.* » Leur capitulation en 1983 a ouvert la voie à une recomposition nécessaire du mouvement laïque sous tous ses aspects. Ce livre, qui évidemment n'est pas exhaustif et appelle d'autres contributions, est comme une rupture avec cette « histoire officielle ».

## C'est donc sur tous les plans que ce combat a été mené, syndical, associatif et politique. Y a-t-il des différences quand même entre ses différents aspects de l'action ?

Il y a des différences, particulièrement liées à l'histoire de notre pays où la Charte d'Amiens du congrès de la CGT de 1906 est une référence pour tous ceux qui se réclament de l'indépendance syndicale. Déjà, en 1939, un syndicaliste confédéré, instituteur comme Joseph Rollo, stigmatisait l'abandon par les dirigeants politiques ouvriers de l'action laïque. Marceau Pivert – fondateur du PSOP – disait la même chose. Tous ces militants alertaient sur le danger de la pénétration cléricale au sein même du mouvement ouvrier, pénétration favorisée par la « *politique* – de Maurice Thorez – *de la main tendue* ». Leurs vues furent confirmées depuis. Cette pénétration ne fait pas de diffé-

rence, elle, entre le syndicat, le parti ou l'association, et peut prendre différents visages.

## Comment voyez-vous ce qu'il reste du combat pour la laïcité dans le mouvement syndical ?

Pour ce que je connais, le combat laïque reste une référence permanente des organisations ouvrières issues de la vieille CGT. La progression de syndicats confédérés dans l'enseignement public souligne que l'enjeu n'est pas seulement la laïcité de l'école, mais bien la laïcité de l'école et de l'Etat. Cette distinction fait d'ailleurs comprendre que l'école publique n'est pas une école d'Etat. Il s'agit d'une exigence démocratique interprofessionnelle.

## Et dans le domaine des représentations politiques ?

Indéniablement, l'apparition de la France insoumise et de l'Union populaire a remis à l'ordre du jour politique la question laïque. Le programme de l'Avenir en commun rappelle que « *70 % des Français sont pour la suppression du financement des cultes par l'argent public en Alsace-Moselle et en Outre-mer.* ». L'abrogation du concordat fait partie des mesures annoncées, tout comme l'interdiction aux élus d'assister au titre de leurs fonctions à des cérémonies religieuses. Il s'en tient aux principes très clairs de la loi de 1905 et refuse tout « *athéisme d'Etat* », ainsi que de « *montrer du doigt les croyants d'une religion.* ». C'est aussi l'expression d'une rupture avec le consensus des dirigeants qui bafouent la laïcité au nom de la laïcité.

## Pensez-vous toujours que pour réellement réinstaurer la laïcité institutionnelle, il faille en finir avec les institutions de la V<sup>e</sup> République ?

Oui. Et cette conviction est aujourd'hui renforcée par la crise dans laquelle les institutions de la V<sup>e</sup> République sont entrées depuis les élections législatives, face à un rejet majoritaire de

la population. Nos anciens disaient : « *La laïcité est la pierre angulaire de la République.* » Le régime actuel s'exclut de lui-même de cette définition.

## Incontestablement, c'est de notoriété publique que la Libre Pensée aujourd'hui incarne ce combat permanent dans la cont nuité. Y a-t-il eu dans le mouvement laïque des changements notables et positifs du fait de la place de la Libre Pensée ?

Un petit nombre de militants – dont des responsables de la LP – ont lancé en 1979-1980 un « *Appel aux laïques* » face à l'agression contre la laïcité que représentaient les « *conseils d'école* », ancêtres si l'on peut dire des « *écoles laboratoires* » de Macron, puisqu'ils impliquaient des écoles différentes avec des projets différents sur le modèle du privé. La résistance s'est élargie au fur et à mesure des attaques. Elle a sauvé, tant bien que mal, l'existence de l'enseignement public national. Dans ce combat, la Libre Pensée n'a pas suivi la pente inverse des dirigeants du CNAL. Au contraire. Tant et si bien qu'elle a pu lancer un « *Appel – cette fois ci – des laïques* », et contribuer à reconstituer le front des laïques, unis dans leur diversité, sur le plan national comme international. Tel est l'enjeu de la poursuite de son développement.

## Voulez-vous rajouter quelques mots pour nos lecteurs ? Et comment se procurer cet ouvrage ?

Qu'ils prennent connaissance de ce livre, et qu'ils en discutent. Nous ne prétendons pas détenir une quelconque vérité révélée, et l'on est loin d'avoir épuisé le sujet. Peut-être que des étudiants en histoire voudront approfondir le sujet et que des militants apporteront leurs expériences. J'espère qu'il pourra également aiguïser la conscience pour poursuivre ce combat. Vous trouverez ci-contre le bon de commande correspondant. ■



## Sommaire

- Préface, par Christian Eyschen
- Il y a plus de 40 ans, par François Chaintron
- De la Fédération de l'Education nationale (FEN) à l'UNSA : de « l'autonomie » au corporatisme, par Michel Landron
- La Libre Pensée au carrefour de son destin dans les années 1980/1990, par Philippe Besson
- Du congrès de Lézignan (1995) au congrès de Saint-Herblain (2018), par Christian Eyschen
- Postface, par Clément Poulet

**Ce livre est disponible à la Séléo au prix de 23 euros.**

## Pour des commandes groupées (frais de port offert)

- Quatre exemplaires : 92 euros ;
  - 8 exemplaires : 165,50 euros ;
  - 12 exemplaires : 220,80 euros ;
  - 16 exemplaires : 276 euros ;
  - 20 exemplaires : 303,60 euros.
- A retourner avec le règlement (avec vos coordonnées postale, téléphonique et électronique) à : Pierre-Yves Ruff/Théolib, 3, rue du Château, 34320 Fontès.